



## PRÉFET DU GARD

### SOUS-PREFECTURE D'ALES

#### CABINET

Dossier suivi par C.ROUSSEL

☎ 04.66.56.39.16

☎ 04.66.86.20.26.

Courriel : [corine.rousseau@gard.gouv.fr](mailto:corine.rousseau@gard.gouv.fr)

ALES, le 4 Janvier 2016

<p>COMMISSION D'ARRONDISSEMENT D'ALES POUR LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR</p>
--

### PROCES VERBAL DE VISITE ET AVIS DE LA COMMISSION

Le 1<sup>er</sup> Décembre 2015 la Commission de l'arrondissement d' ALES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur, s'est rendue à **MEJANNES LE CLAP**, pour procéder à la visite périodique du « Centre sportif Li Renaire », situé Le Village.

*Préventionniste rapporteur : Lieutenant Olivier Ventre*

COMMUNE	:	MEJANNES LE CLAP		
ADRESSE	:	Le Village		
ETABLISSEMENT	:	LI RENAIRE - CENTRE SPORTIF		
:				
CODE	:	E16400004-000- 10		
INSTRUCTEUR	:	D.D.T.M. S.A.T. Cévennes		
DERNIERE	:	05/07/2011	PUBLIC	: 15
PROCHAINE	:	2020	PERSONNEL	: 1
			:	
DATE VISITE	:	1 <sup>er</sup> décembre 2015	TOTAL	: 16
OBJET	:	Visite périodique		

Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur et des ministres intéressés. Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement (ART. R.123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation).

**AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE**  
Article 39 du Décret du 8 mars 1995

Suite à la visite de l'établissement « Centre sportif Li Renaire » situé sur le territoire de la commune de MEJANNES LE CLAP, Le Village, par la commission de sécurité de l'arrondissement d'ALES le 1<sup>er</sup> Décembre 2015, la commission de sécurité de l'arrondissement d'Alès s'est réunie le **18 Décembre 2015**, sous la Présidence de Monsieur Pascal BAGDIAN, représentant M. le Sous-Préfet d'Alès, Président de la Commission d'Arrondissement d'Alès pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur, afin de se prononcer sur cet établissement.

**Etaient présents à cette commission :**

- Monsieur ROUSSEL Richard, Adjoint, représentant le maire de MEJANNES LE CLAP.
- Capitaine Daniel CASTANO, Préventionniste ,représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gard.
- Lieutenant Bruno DIVOL, Préventionniste, représentant le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Gard.
- Madame Florence CHABAL, D.D.T.M. représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard.
- Adjudant Chef Eric PEYSSE, représentant le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard.

**Après examen de ce dossier, l'ensemble des membres de la commission,**

- propose la réalisation des prescriptions ci-dessus mentionnées;
- donne un **AVIS FAVORABLE** à l'exploitation de l'établissement visité .

P/Le Sous-Préfet  
Président de la commission de sécurité  
de l'Arrondissement d'ALES,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Pascal BAGDIAN